

Hyloris Pharmaceuticals confirme ses résultats semestriels 2024

- Call ce jeudi 17 octobre 2024 à 14 heures CET
- [Lien pour la conférence via TEAMS](#)

Liège, Belgique – 16 Octobre 2024 – 23h00 CET - Information réglementée – Information privilégiée
- Hyloris Pharmaceuticals SA (Euronext Brussels : HYL), une société biopharmaceutique spécialisée qui s'engage à répondre aux besoins médicaux non satisfaits en réinventant les médicaments existants, annonce que ses auditeurs KPMG ont fait la revue limitée des états financiers et que ses résultats financiers consolidés condensés (revue limitée) pour le premier semestre se terminant le 30 juin 2024 ont été finalisés, et sont similaires à ses résultats préliminaires communiqués le 4 octobre 2024.

(voir communiqué de presse du 4 octobre : https://hyloris.com/wp-content/uploads/2024/10/PR-H1-2024-results-FR_FINAL.pdf)

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET RESUMES

	Période se terminant le 30 juin		Variance
	2024	2023	
(en milliers d'euros)			
Total des recettes et autres revenus	4,640	2,309	101%
Recettes	4,153	614	576%
Autres revenus	487	1,695	(71%)
Coût des ventes	(108)	(46)	(135%)
Dépenses de fonctionnement	(8,463)	(8,278)	2%
Frais de recherche et de développement	(5,313)	(5,788)	8%
Frais généraux et administratifs	(3,150)	(2,490)	26%
Résultat d'exploitation	(3,976)	(6,015)	34%
Résultat financier net	491	478	3%
Résultat net	(3,485)	(5,622)	38%
Flux de trésorerie net d'exploitation	(3,353)	(4,146)	19%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27,430	30,406	(10%)

Le rapport semestriel consolidé condensé intérimaire (IAS 34) est disponible sur le site internet en français et en anglais. (<https://hyloris.com/financials/>)

Le commissaire aux comptes KPMG Bedrijfsrevisoren - Réviseurs d'Entreprises, représenté par Tanguy Legein, a confirmé que les procédures d'examen limitées d'Hyloris sont désormais terminées. Comme précédemment communiqué par la Société, le rapport de l'auditeur comprend une opinion avec réserve. Les raisons sont détaillées ci-dessous.

La Société est contractuellement en droit de compenser une partie substantielle des frais juridiques encourus dans le cadre de la procédure d'arbitrage contre Alta Thera Pharmaceuticals LLC des redevances futures qu'elle devra à son partenaire de développement. La Société n'a pas comptabilisé un actif correspondant résultant de ce droit contractuel. Suite à la réception de l'avis arbitral final le 13 septembre 2024, la Société examinera une provision à provisions au S2 2024 relative au recouvrement des frais de justice encourus.

En outre, la Société a examiné certains coûts encourus par un partenaire effectuant des activités de R&D pour le compte d'Hyloris. La Société a trouvé un accord avec son partenaire sur le montant des coûts de R&D à rembourser à Hyloris. L'accord a été signé en août 2024 et la Société n'a pas reconnu les effets positifs de cet accord au 1er semestre. La Société enregistrera au S2 2024 le remboursement de ces frais révisés.

Le rapport comporte également une réserve en raison d'une limitation de périmètre concernant une transaction avec un partenaire commercial (62 K€ ont été facturés en tant qu'« Autres revenus » pour services rendus).

Pour de plus amples renseignements, on se reportera au rapport semestriel consolidé condensé intérimaire.

DETAILS DE LA CONFERENCE

La société tiendra une conférence en anglais pour présenter ses résultats trimestriels 2024 et ses perspectives d'avenir. La conférence démarre le 17 octobre 2024 à 14h CET, le lien pour y accéder est repris ici: [Lien pour la téléconférence via TEAMS](#)

CALENDRIER FINANCIER ATTENDU

20 mars 2025	Résultats annuels de 2024
30 avril 2025	Rapport annuel 2024
10 juin 2025	Assemblée générale ordinaire

À propos de Hyloris Pharmaceuticals SA

Hyloris est une société biopharmaceutique spécialisée dans l'innovation, la reformulation et le repositionnement de médicaments existants afin de répondre à de nombreux besoins en matière de soins de santé et d'apporter des améliorations significatives aux patients, aux professionnels et aux organismes de soins de santé.

La stratégie de développement de la société se concentre principalement sur l'exploitation des voies réglementaires existantes, telles que la voie 505(b)2 de la FDA aux États-Unis ou des voies réglementaires similaires dans d'autres régions, qui sont spécifiquement conçues pour les produits pharmaceutiques dont la sécurité et l'efficacité de la molécule ont déjà été établies. Ce type de voie réglementaire peut réduire la charge clinique nécessaire à la mise sur le marché d'un produit, raccourcir considérablement les délais de développement et réduire les coûts et les risques.

Hyloris a constitué un vaste portefeuille breveté de 19 produits à valeur ajoutée, reformulés et réutilisés, susceptibles d'offrir des avantages significatifs par rapport aux alternatives disponibles. Deux produits sont actuellement en phase initiale de commercialisation avec des partenaires : Sotalol IV pour le traitement de la fibrillation auriculaire et Maxigesic® IV, un traitement non opioïde de la douleur post-opératoire. En dehors de son axe stratégique principal, la société a également 1 produit générique à haute barrière approuvé et lancé aux États-Unis et 2 produits génériques à haute barrière en cours de développement.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Hyloris Pharmaceuticals :

Stijn Van Rompay, co-CEO

stijn.vanrompay@hyloris.com

Thomas Jacobsen, co-CEO

Thomas.jacobsen@hyloris.com

Clause de non-responsabilité et déclarations prospectives

Hyloris signifie « haut rendement, risque plus faible », qui se rapporte à la voie réglementaire 505 (b) (2) pour l'approbation de produit sur laquelle l'Émetteur se concentre, mais ne concerne en aucun cas ou ne s'applique en aucun cas à un investissement dans les Actions. Certaines déclarations contenues dans ce communiqué de presse sont des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées en utilisant une terminologie prospective, y compris les mots « croit », « estime », « prévoit », « s'attend », « a l'intention », « peut », « sera », « planifie », « continuer », « en cours », « potentiel », « prévoir », « projeter », « cibler », « rechercher » ou « devrait », et inclure les déclarations que la société fait concernant les résultats escomptés de sa stratégie. Ces déclarations se rapportent à des événements futurs ou à la performance financière future de la société et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, dont beaucoup sont indépendants de la volonté de la société, qui peuvent entraîner les résultats réels, les niveaux d'activité, les performances ou les réalisations de la société. La société ou son secteur d'activité diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par tout énoncé prospectif. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les déclarations prospectives, sauf si la loi l'exige.